Label "Nature & Economie"



★ Descriptif

Le label de qualité de la fondation Nature & Economie certifie les **entreprises qui favorisent la nature** sur les surfaces de leurs sites. Actuellement, près de 300 entreprises sont certifiées pour leurs aménagements proches de l'état naturel. Elles agissent ainsi pour la nature et l'écologie en améliorant les espaces industriels existants.

www.natureeteconomie.ch

★ Buts poursuivis / avantages

Le label a pour but de favoriser la biodiversité et d'encourager les aménagements naturels sur les sites des entreprises. Un entretien différencié des surfaces, l'abandon de l'utilisation d'engrais et de pesticides y contribuent et permettent de faire des économies substantielles. Le label procure les avantages suivants:

- Un environnement proche de l'état naturel améliore le cadre de travail, contribue au bien-être des employés ainsi qu'à l'amélioration de la productivité et à la baisse de l'absentéisme.
- Il offre une carte de visite précieuse, garante d'un effet positif en matière de relations publiques.

Conditions de réalisation

Les sites d'entreprises qui contribuent à la sauvegarde de la biodiversité par la qualité de leurs aménagements proches de l'état naturel peuvent être certifiés. Les entreprises de tous les secteurs sont concernées. En plus des critères (cf. Annexes), la fondation formule les **exigences minimales** suivantes:

- Les surfaces sont plantées d'espèces indigènes et adaptées au lieu.
- · L'usage de biocides, d'engrais et d'herbicides est interdit.
- Les prairies naturelles ne sont pas fauchées plus de deux fois par année.
- Les surfaces carrossables sont recouvertes d'un revêtement perméable d'origine régionale.
- Si possible, l'eau de pluie doit s'infiltrer directement dans les sols.

En cas de non-respect des critères, la fondation peut à tout moment retirer le certificat.

★ Coûts

Le coût varie selon la taille de l'entreprise. Dès la deuxième année, une cotisation annuelle est perçue, toujours en fonction de la taille de l'entreprise.

★ Soutien possible

Renseignements et conseils: Service des forêts et du paysage





www.fddm.ch



Durée

Le certificat est valable pour trois ans, puis renouvelable tous les trois ans.



Délais

La demande de certification peut être formulée à tout moment. La décision définitive est prise par le Conseil de fondation qui se réunit 4 fois par an.



Démarches de démarrage

Dès que l'aménagement du terrain répond aux critères de la fondation, l'entreprise doit remplir le formulaire de demande de certification et l'envoyer, accompagné de tous les documents utiles. Après vérification des documents, des spécialistes de la fondation visitent le site, puis la demande est transmise au Conseil de Fondation qui prend la décision finale.



Démarches de suivi

Pour le respect des critères de qualité, la fondation s'appuie sur la **responsabilité morale** de l'entreprise. Un contrôle est effectué chaque trois ans lors du renouvellement de la certification.



Contact

Fondation Nature & Economie

Rue de l'Eglise-Catholique 9b Case postale 306 1820 Montreux 2 T +41 21 963 64 48 F +41 21 963 65 74 www.natureeteconomie.ch



Annexes

Formulaire de demande avec aide-mémoire et critères Liste des exigences minimales pour l'obtention du label